

Trotec Laser GmbH

4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 1 / 10

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Aluminium Anodisé****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Voir l'information de produit.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Trotec Laser GmbH
 Linzer Str. 156
 4600 Wels / AUSTRIA
 Téléphone +43 (0)72 42 239-7777
 Télécopie +43 (0) 72 42 239-7380
 Site internet www.troteclaser.com
 E-mail trotec@troteclaser.com

Secteur informatif**Informations techniques** trotec@troteclaser.com**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Société** +43 (0)72 42 239-7777**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce produit est un article, il n'est donc pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon les directives communautaires [REACH/CLP].

2.3 Autres dangers**Dangers physico-chimiques**

Sous la forme livrée, le produit ne présente aucun risque d'incendie ou d'explosion.
 Les petits éclats, les fins copeaux et la poussière produits par le procédé peuvent s'enflammer instantanément.
 Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Dangers pour la santé

Des contacts fréquents et persistants avec la peau peuvent causer la dermatite.
 Possibilité d'une irritation par contact du produit avec les voies respiratoires (Poussière).
 Risque d'irritation mécanique en raison des particules de poussière (Yeux, peau).
 La cause de chauffage de matériaux brûle sur la peau.
 Des gaz/vapeurs irritants peuvent se produire lors du traitement thermique.
 En cas de traitement thermique : irritation des yeux, de la peau et des organes respiratoires possible.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable

Trotec Laser GmbH

4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 2 / 10

3.2 Mélanges

Le produit est un article.

Conc. [%]	Substance
> 85	Aluminium
	CAS: 7429-90-5, EINECS/ELINCS: 231-072-3, EU-INDEX: 013-002-00-1
< 6,4	Magnésium
	CAS: 7439-95-4, EINECS/ELINCS: 231-104-6, EU-INDEX: 012-002-00-9
< 2,8	Métal de zinc (massive)
	CAS: 7440-66-6, EINECS/ELINCS: 231-175-3
< 1,9	Manganèse
	CAS: 7439-96-5, EINECS/ELINCS: 231-105-1
< 1,5	Silicium
	CAS: 7440-21-3, EINECS/ELINCS: 231-130-8
< 1,1	Fer
	CAS: 7439-89-6, EINECS/ELINCS: 231-096-4
< 1,1	Chrome
	CAS: 7440-47-3, EINECS/ELINCS: 231-157-5
0 - 0,25	poudre de nickel
	CAS: 7440-02-0, EINECS/ELINCS: 231-111-4, EU-INDEX: 028-002-01-4
	GHS/CLP: Carc. 2: H351 - STOT RE 1: H372 - Skin Sens. 1: H317 - Aquatic Chronic 3: H412
0,1 - < 0,3	plomb massif (>=1mm)
	CAS: 7439-92-1, EINECS/ELINCS: 231-100-4, EU-INDEX: 082-014-00-7
	GHS/CLP: Repr. 1A: H360FD - Lact.: H362

Commentaire relatif aux composants Le produit est un alliage
 SVHC (Candidate List of Substances of Very High Concern for authorisation) ≥ 0.1%
 CAS 7439-92-1 - plomb massif (>=1mm)
 Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. Après inspiration de vapeurs de produit pouvant être dégagées lors du traitement thermique: Transporter la personne contaminée par le produit à l'air frais et l'allonger à un endroit calme. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. En cas de brûlure : En cas de contact avec le produit fondu, laver immédiatement avec l'eau froide refroidir ou la solution de sel stérile et protégez avec la gaze.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Non applicable

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
 Transmettre cette fiche au médecin.

Trotec Laser GmbH

4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 3 / 10

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Agent d'extinction approprié	Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants. Produits extincteurs en poudre type D Poudre contre-métaux. Sable. Ciment.
Agent d'extinction non approprié	Eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Oxyde métallique.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection complet.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel (voir le SECTION 8).
En cas de vapeurs utiliser un appareil de protection respiratoire.
En cas de poussières utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Pour le traitement thermique, prévoir les dispositifs d'aspiration sur les machines.
Prière d'observer les mesures de précaution usuelles lors du contact avec des produits fondus, chauffés.
Pour le traitement mécanique, prévoir les dispositifs d'aspiration sur les machines.
Eviter la formation et le dépôt de poussières.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Eviter la formation de poussières.
Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Trotec Laser GmbH
4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 4 / 10

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec des solutions alcaliques.
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Stockage au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur
limite d'exposition (FR)

Substance
poudre de nickel
CAS: 7440-02-0, EINECS/ELINCS: 231-111-4, EU-INDEX: 028-002-01-4
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1 mg/m ³ , C3, FT 68
Aluminium
CAS: 7429-90-5, EINECS/ELINCS: 231-072-3, EU-INDEX: 013-002-00-1
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , pulvérulent; métal: 10 mg/m ³
Silicium
CAS: 7440-21-3, EINECS/ELINCS: 231-130-8
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³
Chrome
CAS: 7440-47-3, EINECS/ELINCS: 231-157-5
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 2 mg/m ³

Composants possédant une valeur
limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
plomb massif (>=1mm)
CAS: 7439-92-1, EINECS/ELINCS: 231-100-4, EU-INDEX: 082-014-00-7
8 heures: 0,15 mg/m ³ , inhalable aerosol
Manganèse
CAS: 7439-96-5, EINECS/ELINCS: 231-105-1
8 heures: 0,2(1) 0,05(2) mg/m ³ , (1) Inhalable fraction. (2) Respirable fraction
Chrome
CAS: 7440-47-3, EINECS/ELINCS: 231-157-5
8 heures: 2 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Poussière ou vapeurs produites par l'usinage et le traitement : utiliser avec des systèmes de ventilation anti-explosion à capacité suffisante conçus pour le maniement de matières en suspension afin de remplir les valeurs limites indiquées dans le PARAGRAPHE 8, directives concernant l'exposition.

Employer des décharges appropriées ou l'aspiration de l'air pendant une traitement en chaleur.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Adapter les mesures de protection au maniement de produits fondus, chauffés (risque de brûlure)

Protection des yeux

Dans le cas du traitement thermique:

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

En cas de production de poussière:

Lunettes assurant une protection complète des yeux. (EN 166:2001)

Protection des mains

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Gants résistants à la chaleur (EN 407).

Gants de protection contre les risques mécaniques (EN 388)

Protection corporelle

Vêtement de protection (EN 340)

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

N'inhalez pas fume formé pendant le traitement thermique.

Protection respiratoire

Protection respiratoire dans le cas du traitement thermique.

Protection respiratoire dans le cas de la formation la poussière.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P2. (DIN EN 143)

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P3. (DIN EN 143)

Risques thermiques

oui

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

Trotec Laser GmbH
4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 6 / 10

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	Plaque en métal
Couleur	argent
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d' éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non applicable
Densité [g/ml]	2,64 - 2,72
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non applicable
Viscosité	Non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Point de fusion [°C]	565,6 - 660
Auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

L'accumulation de poussière fine peut en présence d'air entraîner un risque d'explosion poussiéreuse (uniquement dans le cas d'une émission incontrôlée de poussière émanant du produit).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.
Réagit au contact des composés halogénés.
Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.
Réagit au contact de l'eau en dégageant de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Formation la poussière.

10.5 Matières incompatibles

Voir la SECTION 10.3.

Trotec Laser GmbH
4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 7 / 10

10.6 Produits de décomposition dangereux

Par la décomposition thermique aux hautes températures peuvent se former fumée irritant.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance
Aluminium, CAS: 7429-90-5
LD50, oral, rat: > 5000 mg/kg.
LC50, inhalatoire (poussière), rat: 888 mg/L/4h.
NOAEC, inhalatoire (poussière), rat: 10 mg/m³.
poudre de nickel, CAS: 7440-02-0
LD50, oral, rat: > 9000 mg/kg.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagenèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité sur la reproduction	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénèse	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Remarques générales	Risque d'irritation mécanique. Peut causer des irritations des yeux (vapeurs/fumées). Peut provoquer une irritation des voies respiratoires (vapeurs/fumées). Des contacts fréquents et persistants avec la peau peuvent causer la dermatite. C'est possible, que le contact de peau fréquent et permant peut causer la sensibilisation de peau. Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
poudre de nickel, CAS: 7440-02-0
LC50, (96h), Danio rerio: > 100 mg/l.
EC50, (48h), Bacteria: 250 mg/l.
EC50, (48h), Daphnia magna: > 100 mg/l.
IC50, (72h), Selenastrum capricornutum: 100 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Non applicable
Biodégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Trotec Laser GmbH
4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 8 / 10

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Le produit est insoluble dans l'eau.

Données écotoxologiques ne sont pas disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

170402
120103

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets
(recommandé)

150102
150101

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Trotec Laser GmbH
4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 9 / 10

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2015/830; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2020)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Aucun

- VOC (2010/75/CE) 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

Trotec Laser GmbH

4600 Wels

Date d'émission 03.12.2020, Révision 03.12.2020

Version 02. Remplace la version: 01

Page 10 / 10

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H372 Risque avéré d'effets graves pour le poumon à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform Chemical Information Database

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average

TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification****Positions modifiées**

SECTION 8 ajouté: Gants de protection contre les risques mécaniques (EN 388)

SECTION 8 ajouté: Gants résistants à la chaleur (EN 407).



Copyright: Chemiebüro®

